



Mimizan, le 27 mai 2019

Fin de l'enquête de la Commission Européenne

La Commission Européenne a notifié le 10 mai 2019 à Gascogne le classement sans suite à son égard de l'enquête de concurrence auprès des producteurs de papier kraft blanchi et non blanchi et des fabricants de sacs industriels en papier. Cette procédure avait démarré, il y a plus de 3 ans, en mars 2016 par une visite de 3 jours des enquêteurs de la Commission Européenne dans les locaux de Gascogne Papier et Gascogne Sacs à Mérignac et Mimizan. Gascogne considère agir sur ces marchés en conformité avec les règles de concurrence, ce que confirme la position prise par la Commission Européenne.

Responsable de l'information financière

Julien Ellie – Directeur Financier Tél : 05 58 09 79 74

A propos du groupe Gascogne :

Principal acteur de la filière bois en France, le groupe Gascogne est présent à tous les stades de la valorisation de la ressource forestière et est le seul acteur français totalement intégré sur l'ensemble de la chaîne bois-papier-transformation. Le groupe Gascogne, qui s'appuie sur 4 activités complémentaires, est le 1er opérateur multi spécialiste du bois en France, 1er producteur mondial de papier kraft naturel frictionné, le 3^{ème} producteur européen de sacs industriels et grand public et un des premiers producteurs mondiaux de complexes d'emballage et de protection.

ISIN : FR0000124414 / Reuters : GASP.PA / Bloomberg : BI FP / FTSE : 460

www.groupe-gascogne.com